

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 septembre 2012**

Délibération n° 2012-3230

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : GIVORS

objet : Place de la Liberté - Aménagement - Convention d'aménagement de traverse d'agglomération entre la Communauté urbaine et le Département du Rhône

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 31 août 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Palreja, MM. Petit, Pili, Pilon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Calvel (pouvoir à M. Assi), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Albrand (pouvoir à M. Lévêque), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), M. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Jacquet), M. Gillet (pouvoir à M. Augoyard), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Martinez), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine).

Absents non excusés : MM. Barral, Dumas, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 10 septembre 2012**Délibération n° 2012-3230**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Givors

objet : **Place de la Liberté - Aménagement - Convention d'aménagement de traverse d'agglomération entre la Communauté urbaine et le Département du Rhône**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le projet de requalification de la place de la Liberté à Givors poursuit les objectifs suivants :

- redonner une place prédominante aux piétons en assurant une qualité des cheminements. Il s'agit d'installer des itinéraires depuis le centre-ville jusqu'au fleuve mais aussi tout le long des quais, pour assurer aux piétons des parcours continus de promenade,
- ajuster la place de l'automobile dans l'espace public en redimensionnant le stationnement et en proposant une réduction de l'espace voué à la circulation automobile. Le projet tient compte du futur aménagement de la piste cyclable ViaRhôna (ou Léman/mer) qui traversera la place de la Liberté, le long de la route départementale (RD),
- développer les différents usages de la place et favoriser, en particulier, l'animation commerciale de la façade sud-est de la place,
- mettre en valeur les qualités des patrimoines bâti et végétal de la place.

L'enjeu du présent projet est d'unifier les différents espaces coupés et séparés par la RD afin d'obtenir une place unie et homogène. Cette place deviendra un espace public majeur pour la Commune de Givors, reliant les bords du Rhône à la place de l'hôtel de Ville en passant par la Maison du fleuve Rhône et son jardin, et par le centre-ville.

Cette unification de l'espace se traduit par le choix d'un même matériau, le béton, recouvrant la place nord, la place sud et la RD. La strate arborée vient l'unifier également. Les platanes existants en mauvais état seront abattus. D'autres arbres, résistants aux maladies, seront plantés dans un souci de régénération.

Au sein de l'espace homogène de la place, plusieurs ambiances y prennent place :

- la place urbaine : lieu de convivialité pour les habitants et de lien direct avec le centre-ville. Elle est constituée de 2 espaces : la voie de desserte en contrebas et la place haute (après quelques marches) agrémentée de 4 ilots plantés (arbustes/vivaces et un platane chacun). Elle peut accueillir par ses dimensions des événements de la Commune,
- le parvis de la Maison du fleuve Rhône : la Maison du fleuve est le bâtiment majeur de la place. Un large parvis, agrémenté d'un jardin "des pieds humides" la mettra en valeur,
- le quai haut : le long du parapet du quai haut une large bande de 5 mètres est dédiée à la promenade et ViaRhôna. 3 espaces de contemplation sont disposés le long de cet aménagement afin de contempler le paysage, tout en étant protégé visuellement de la RD grâce à un filtre végétal. La végétation sera ponctuée de structures métalliques arquées rappelant les joutes givordines,

- la RD : afin de limiter la vitesse des véhicules empruntant cette route et de participer à l'unification de la place, la RD passera en plateau sur l'emprise de la place. Il s'agit d'inverser la position de la RD dans cet espace et seule une vue de 5 centimètres la détachera du reste de la place.

Le coût total du projet s'élève à 1,950 k€.

La reprise complète de la RD au droit de la place de la Liberté nécessite l'accord préalable du Département du Rhône, propriétaire du foncier et des infrastructures des RD.

Une convention d'aménagement de traversée d'agglomération est conclue à cet effet par le Département et la Communauté urbaine de Lyon pour permettre à cette dernière de réaliser l'ensemble des travaux décrits ci-avant et situés en partie sur le domaine public départemental. L'opération d'aménagement proprement dite a donné lieu à une convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Communauté urbaine et la Ville de Givors courant 2010.

La convention prévoit les conditions de réalisation des travaux, leur financement, la nature et l'exécution des ouvrages et les conditions de remise d'ouvrages et de leur entretien. Cette convention permettra à la Communauté urbaine de bénéficier du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) sur l'ensemble des travaux concernés.

Calendrier de réalisation

Le démarrage des travaux est prévu au cours du 3^e trimestre 2012 pour une durée de 10 mois ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention d'aménagement de traverse d'agglomération à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et le Département du Rhône dans le cadre de l'aménagement de la place de la Liberté à Givors.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 septembre 2012.